Ce contrat de réservation est à retourner avec l'acompte à l'ordre du « Camping du lac » à l'adresse suivante :
LE CAMPING DU LAC – Route du Lac – 40200 Sainte Eulalie en Born**

MH Confort ❒	Petit Chalet ❒	MH Luxe ❒	MH Famille ❒	Grand Chalet ❒

Nom :……. Prénom : ……...

Adresse :……

Code postal : ……. Ville : ……. Pays :……..…...

Tél : …… Fax : ……Email : ..……..……..

Comment avez-vous eu connaissance du camping ? ……..

Date d'arrivée : ……..……	Date de départ : ……
Samedi entre 16h00 et 19h00	*Samedi entre 8h00 et 10h00*

Personnes prévues sur l'emplacement *(maximum 6 personnes par emplacement):*

Nom / prénom	**Age**	**Nom / prénom**	**Age**
1)…….		4) ……...	
2) ……		5) ……...	
3) ……		6) ……..	

Acompte de 20% du montant du séjour + 30€ de frais de réservation, soit ……...……. €
ci joint par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ❒ chèques vacances ❒ CB ❒
N°CB _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Expire _ _ / _ _ N° Clé _ _ _

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de réservation et les accepter.
Fait à …… Le …… Signature :

Précédée de la mention « *lu et approuvé* »

CONDITIONS DE LOCATION

1 - La location ne devient effective qu'avec notre accord, et après réception d'un **acompte** de **20%** du montant de la location **+ 30€** de frais de réservation (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public). **Le solde** du séjour doit être réglé **au plus tard 30 jours avant** la date d'arrivée. En l'absence de paiement dans les délais, votre réservation sera automatiquement annulée, la totalité du séjour restant due, conformément aux conditions d'annulation sous citées.

2 - **Cautions** :Un chèque de 250 € sera demandé à la remise des clefs comme dépôt de garantie pour le mobil home/chalet (comprenant 25€ pour le badge d'entrée de Peurnaout), ainsi qu'un chèque de 50 € pour le ménage, qui doit être fait par vos soins au départ. Si vous ne laissez pas la location parfaitement propre au départ, la caution ménage sera encaissée.

3 - **En cas d'annulation**, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir :
- 30€ de frais de réservation,
- à titre d'indemnité de rupture du contrat :
  - un montant égal à 20% du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,
  - un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

4 - **Une assurance annulation** est comprise dans votre contrat de location. Cette assurance vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus indiquée, selon conditions prévues au contrat.

5- Dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé, aucune réduction ne sera consentie. La location est conservée 24 h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location. En l'absence de message du locataire, elle est automatiquement annulée et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

6 - Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée. Le nombre de participants ne peut en aucun cas excéder 6 personnes.

7 – Toute personne est tenue de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. **Le stationnement de véhicules n'est pas autorisé sur le Domaine de Peurnaout**. Une place de parking peut être attribuée à l'entrée du Domaine.

8 - **Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les locations.**

9 - Les tribunaux de Mont de Marsan sont seuls compétents en cas de litige.